

La nouvelle comptabilité fête son premier exercice



Il y a un an et demi,

lors de la publication de la nouvelle législation comptable des entreprises en décembre 1996 pour entrer en application le 1er janvier 1997, on a craint que les difficultés soient insurmontables pour les entreprises et la profession comptable.

L'idée qui a prévalu consistait à dire qu'il fallait de toutes les façons une période probatoire d'apprentissage pour la mise en place du nouveau système et que par conséquent, il ne serait pas grave que l'on précipite l'entrée en vigueur du nouveau système.

La réalité semble avoir donné raison à ceux qui ont fait confiance à l'aptitude et à la capacité d'adaptation de la profession comptable tunisienne. Le bilan du premier exercice d'application du nouveau système est, de l'avis de nombreux professionnels, excellent.

La majorité des entreprises et des comptables ont su s'adapter et ont, pour l'essentiel, pu dominer puis apprécier les qualités et apports du nouveau système.

Certes, comme toutes les grandes réformes, la nouvelle réforme comptable n'est pas exempte d'imperfections. Après une période suffisante d'expérimentation, le Conseil National de la Comptabilité apportera les ajustements nécessaires. Mais d'ores et déjà, je puis dire qu'après une année de mise en pratique du nouveau système, **nous pouvons être fiers du travail accompli.**

Nous pouvons aussi être fiers de l'aptitude d'évolution de la profession comptable tunisienne qui a su s'adapter et négocier avec succès un tournant historique qui la place déjà au rang des professions comptables les plus en avance des pays au niveau de développement comparable.

Le travail déjà accompli est bien fait. Le travail qui reste à faire doit l'être aussi. Mais, de tous les acquis, le plus marquant pour la profession comptable est qu'elle a su mettre en œuvre son label distinctif de **profession apprenante**. Jamais les professionnels de la comptabilité n'ont autant appris en si peu de temps.

A la nouvelle comptabilité financière, Bon anniversaire. A la profession comptable tunisienne, encore plus de succès.

Abderraouf YAICH